

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2024

Procès-verbal

Nombre de Conseillers : - En exercice : 44 - Présents : 37 - Procurations : 5
Rappel des dates : Convocation Partie Budgétaire: 29/03/2024 – Affichage : 29/03/2024
 Convocation Générale : 05/04/2024 - Affichage : 05/04/2024

Le onze avril deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle Michel Berger de Savigné L'Évêque sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie		Pouvoir donné à Jocelyne ASSE-ROTTIER - 11.04.24	
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	BOUCHE Jean-Marie	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André		Pouvoir donné à Dominique CHARPENTIER - 05.04.24	
	CHARPENTIER Dominique	X		
COUDRECIEUX	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir donné à Arnaud MONGELLA - 05.04.24	
	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent		Pouvoir donné à Brigitte BOUZEAU - 02.04.24	
MAISONCELLES	DROUET Dominique	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie	X		
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël			X
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	CHRISTIANY Damien	X		
	CHATEAU Françoise	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette		Pouvoir donné à Michel FROGER - 11.04.24	
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude			X
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe	X		
	LAUDE Jean-Yves	X		

ADMINISTRATION GENERALE

1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil communautaire,

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient, lors de la tenue du Conseil Communautaire de désigner un secrétaire de séance.

Vu les articles L2121-15, L2121-21, L5211-1 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Désigne Monsieur Raymond ESNAULT comme secrétaire de séance.

2 - Approbation du Procès-Verbal du Conseil communautaire du 14 Mars 2024

Le Conseil communautaire,

Vu les articles L2121-25 et L2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 14 Mars 2024.

Adopté à l'unanimité.

FINANCES

3 - Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2023 – Affectation des résultats 2023

3.a - Budget général

3.a.1 – Vote du compte administratif 2023

Le Conseil communautaire,

Vu le rapport présenté par le Vice-président en charge des finances, de la prospective et de la stratégie territoriale,

Monsieur André PIGNE, Président, quitte la séance

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ADOpte** le compte administratif 2023 du budget général ;
- **ARRETE** en conséquence les résultats de l'exercice 2023 comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2023									
	fonctionnement			investissement			ensemble		
	dépenses	recettes	résultat	dépenses	recettes	résultat	dépenses	recettes	résultat
résultat re porté A-1		532 940 94	532 940 94	452 761 90		-452 761 90	452 761 90	532 940 94	80 179 04
opérations de l'exercice	10 735 722 28	11 171 769 29	436 047 01	1 434 622 58	1 408 824 04	-26 798 52	12 170 344 84	12 580 593 33	410 248 49
totaux (1)	10 735 722 28	11 704 710 23	968 987 95	1 887 384 46	1 408 824 04	-478 560 42	12 623 106 74	13 113 534 27	490 427 53
résultat de clôture			968 987 95			-478 560 42			490 427 53
reste à réaliser (2)				241 656 03	384 387 30	142 731 27	241 656 03	384 387 30	142 731 27
totaux cumulés (1)+(2)	10 735 722 28	11 704 710 23	968 987 95	2 129 040 49	1 793 211 34	-335 829 15	12 864 762 77	13 497 921 57	633 158 80
résultats définitifs			968 987 95			-335 829 15			633 158 80

Besoin minimum d'affectation au compte 1068 du BP (Solde RAR + Solde d'investissement)	335 829 15
Montant disponible (résultat de clôture de fonctionnement)	968 987 95
Différence	633 158 80

Le tableau suivant reprend l'ensemble des crédits ouverts et exécutés pour l'exercice 2023, tant en fonctionnement qu'en investissement.

BUDGET GENERAL SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2023	CA 2023	Taux d'exécution
Chapitre 011 - Charges à caractère général	572 734.00 €	466 647.26 €	81.48%
Chapitre 012 - Charges de personnel	3 791 166.61 €	3 769 045.43 €	99.42%
Chapitre 014 - Atténuation de produits	2 497 727.00 €	2 497 727.00 €	100.00%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	3 308 200.94 €	3 102 825.59 €	93.79%
Chapitre 66 - Charges financières	122 610.00 €	110 113.60 €	97.78%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	7 500.00 €	88.33 €	1.18%
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	- €	- €	
Total dépenses réelles de fonctionnement	10 289 938.55 €	9 946 447.21 €	96.66%
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	485 675.43 €		
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	573 000.00 €	789 275.07 €	137.74%
Total dépenses d'ordre	1 058 675.43 €	789 275.07 €	74.55%
Total dépenses de fonctionnement	11 348 613.98 €	10 735 722.28 €	94.60%
RECETTES	BP 2023	CA 2023	Taux d'exécution
Chapitre 023 - Atténuation de charges	60 000.00 €	46 681.94 €	77.80%
Chapitre 70 - Produits des services	2 617 372.00 €	2 563 445.16 €	97.94%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	2 531 245.62 €	2 501 664.96 €	98.79%
Chapitre 731 - Fiscalité locale	3 378 691.00 €	3 476 035.00 €	102.88%
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	1 866 999.48 €	2 008 930.49 €	107.60%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	299 482.00 €	298 457.18 €	99.66%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	- €	220 115.88 €	
Chapitre 78 - Reprise sur amortissements et provisions	- €	4 288.00 €	
Total recettes réelles de fonctionnement	10 754 790.10 €	11 119 618.61 €	103.39%
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	60 632.94 €	52 150.68 €	
Total recettes d'ordre	60 632.94 €	52 150.68 €	86.01%
Chapitre 002: Excédent reporté	532 940.94 €	532 940.94 €	
Total recettes de fonctionnement	11 348 363.98 €	11 704 710.23 €	103.14%

BUDGET GENERAL SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2023	CA 2023	Taux d'exécution
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 003 406.00 €	999 449.11 €	99.61%
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	34 519.00 €	- €	0.00%
Opérations d'équipement	934 507.25 €	383 022.77 €	40.99%
Total dépenses réelles d'investissement	1 972 432.25 €	1 382 471.88 €	70.09%
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	60 632.94 €	52 150.68 €	
Total dépenses d'ordre	60 632.94 €	52 150.68 €	86.01%
Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	452 761.90 €	452 761.90 €	
Total dépenses d'investissement	2 485 827.09 €	1 887 384.46 €	75.93%
RECETTES	BP 2023	CA 2023	Taux d'exécution
Chapitre 024 - Produit des cessions	220 000.00 €	- €	0.00%
Chapitre 20 - Dotations, fonds divers et réserves	161 302.40 €	164 056.98 €	101.71%
Chapitre 23 - Subventions d'investissement	907 951.25 €	446 869.44 €	49.22%
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	137 898.11 €	- €	0.00%
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	- €	8 622.55 €	
Total recettes réelles d'investissement	1 427 151.66 €	619 548.97 €	43.41%
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	573 000.00 €	789 275.07 €	
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	485 675.43 €		
Total recettes d'ordre	1 058 675.43 €	789 275.07 €	74.55%
Total recettes d'investissement	2 485 827.09 €	1 408 824.04 €	56.67%

Le Conseil communautaire

Vu le rapport présenté par le Vice-président en charge des finances, de la prospective et de la stratégie territoriale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte de gestion du budget général du Comptable Public, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

3.a.3 - Affectation des résultats 2023

Le Conseil communautaire

Vu le rapport présenté par le Vice-président en charge des finances, de la prospective et de la stratégie territoriale,

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de 968 987.95 €,

Considérant que le solde d'exécution de la section d'investissement, hors restes à réaliser, s'élève à - 478 560.42 €,

Que le solde des Restes à Réaliser s'élève à 142 731.27 €,

Soit un déficit global de - 335 829.15 €,

Compte tenu du résultat de fonctionnement à reporter pour un montant de 968 987.95 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'affecter** au compte 1068 au titre de l'exercice 2024 un montant de 335 829.15 €
- **D'inscrire** en report de fonctionnement (R002) un montant de 633 158.80 €
- **D'inscrire** en report d'investissement (D001) un montant de 478 560.42 €

3.b - Budget annexe Enfance-Jeunesse

3.b.2 - Vote du compte administratif 2023

Le Conseil communautaire

Vu le rapport présenté par le Vice-président en charge des finances, de la prospective et de la stratégie territoriale,

Monsieur André PIGNE, Président, quitte la séance

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ADOpte** le compte administratif 2023 du budget annexe enfance-jeunesse ;
- **ARRETE** en conséquence les résultats de l'exercice 2023 comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE JEUNESSE 2023									
	fonctionnement			investissement			ensemble		
	dépenses	recettes	résultat	dépenses	recettes	résultat	dépenses	recettes	résultat
résultat reporté A-1		4 539.98	4 539.98		109 631.80	109 631.80		114 171.78	114 171.78
opérations de l'exercice	3 696 882.92	3 723 444.91	26 561.99	275 874.11	198 111.46	-77 762.65	3 972 757.03	3 921 556.37	-51 200.66
totaux (1)	3 696 882.92	3 727 984.89	31 101.97	275 874.11	307 743.26	31 869.15	3 972 757.03	4 035 728.15	62 971.12
résultat de clôture			31 101.97			31 869.15			62 971.12
reste à réaliser (2)				82 821.24	35 640.00	-47 181.24	82 621.24	35 640.00	-47 181.24
totaux cumulés(1)+(2)	3 696 882.92	3 727 984.89	31 101.97	358 695.35	343 383.26	-15 312.09	4 055 578.27	4 071 368.15	15 789.88
résultats définitifs			31 101.97			-15 312.09			15 789.88

Besoin minimum d'affectation au compte 1068 du BP (Solde RAR + Solde d'Investissement)	15 312.09
Montant disponible (résultat de clôture de fonctionnement)	31 101.97
Différence	15 789.88

Le tableau suivant reprend l'ensemble des crédits ouverts et exécutés pour l'exercice 2023, tant en fonctionnement qu'en investissement.

BUDGET ENFANCE JEUNESSE SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2023	CA 2023	Taux d'exécution
Chapitre 021 - Charges à caractère général	1 073 331.23 €	922 446.21 €	85.94%
Chapitre 022 - Charges de personnel	2 837 092.00 €	2 747 947.43 €	96.86%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	3 500.00 €	928.50 €	26.53%
Chapitre 66 - Charges financières			
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	2 000.00 €	838.00 €	41.90%
Chapitre 68 - Dotations aux provisions			
Total dépenses réelles de fonctionnement	3 915 923.23 €	3 672 160.14 €	93.78%
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	3 908.62 €		
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	24 813.83 €	24 722.78 €	
Total dépenses d'ordre	28 722.45 €	24 722.78 €	86.07%
Total dépenses de fonctionnement	3 944 645.68 €	3 696 882.92 €	93.72%
RECETTES	BP 2023	CA 2023	Taux d'exécution
Chapitre 70 - Produits des services	1 440 208.40 €	1 446 277.77 €	100.42%
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	367 630.70 €	299 034.23 €	81.34%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	2 128 357.98 €	1 977 878.91 €	92.93%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels		254.00 €	
Chapitre 78 - Reprise sur amortissements et provisions			
Total recettes réelles de fonctionnement	3 936 197.08 €	3 723 444.91 €	94.59%
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	3 908.62 €		
Total recettes d'ordre	3 908.62 €	- €	0.00%
Chapitre 002: Excédent reporté	4 539.98 €	4 539.98 €	
Total recettes de fonctionnement	3 944 645.68 €	3 727 984.89 €	94.52%

BUDGET ENFANCE JEUNESSE SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2023	CA 2023	Taux d'exécution
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées			
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles			
Opérations d'équipement	518 667.29 €	275 874.11 €	53.19%
Total dépenses réelles d'investissement	518 667.29 €	275 874.11 €	53.19%
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	3 908.62 €		
Total dépenses d'ordre	3 908.62 €		
Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté			
Total dépenses d'investissement	522 575.91 €	275 874.11 €	52.79%
RECETTES	BP 2023	CA 2023	Taux d'exécution
Chapitre 024 - Produit des cessions	120 000.00 €		
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	34 624.66 €	51 045.30 €	147.47%
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	229 607.00 €	122 343.38 €	53.28%
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées			
Total recettes réelles d'investissement	384 231.66 €	173 388.68 €	45.13%
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	24 813.83 €	24 722.78 €	
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	3 908.62 €		
Total recettes d'ordre	28 722.45 €	24 722.78 €	86.07%
Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	109 631.80 €	109 631.80 €	
Total recettes d'investissement	522 575.91 €	307 743.26 €	58.89%

3.b.2 - Approbation du compte de gestion 2023

Le Conseil communautaire

Vu le rapport présenté par le Vice-président en charge des finances, de la prospective et de la stratégie territoriale,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe enfance-jeunesse du Comptable Public, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

3.b.3 – Affectation des résultats 2023

Le Conseil communautaire

Vu le rapport présenté par le Vice-président en charge des finances, de la prospective et de la stratégie territoriale,
Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de 31 101.97 €,
Considérant que le solde d'exécution de la section d'investissement, hors restes à réaliser, s'élève à 31 869.15 €,
Que le solde des Restes à Réaliser s'élève à - 47 181.24 €,
Soit un déficit global de - 15 312.09 €,
Compte tenu du résultat de fonctionnement pour un montant de 31 101.97 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'affecter au compte 1068 au titre de l'exercice 2024 un montant de 15 312.09€
- D'inscrire en report de fonctionnement (R002) un montant de 15 789.88 €
- D'inscrire en report d'investissement (R001) un montant de 31 869.15 €

3.c – Budget annexe Centre Équestre

3.c.1 – Vote du compte administratif 2023

Le Conseil communautaire

Vu le rapport présenté par le Vice-président en charge des finances, de la prospective et de la stratégie territoriale,
Monsieur André PIGNE, Président, quitte la séance ✓

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ADOPTE** le compte administratif 2023 du budget annexe centre équestre ;
- **ARRETE** en conséquence les résultats de l'exercice 2023 comme suit :

CENTRE EQUESTRE DES BRIERES - COMPTE ADMINISTRATIF 2023									
	fonctionnement			investissements			ensemble		
	dépenses	recettes	résultat	dépenses	recettes	résultat	dépenses	recettes	résultat
résultat reporté A-1		1 762.93	1 762.93		2 550.79	2 550.79		4 313.72	4 313.72
opérations de l'exercice	2 187.32	3 838.86	1 651.54		104.15	104.15	2 187.32	3 943.01	1 755.69
totaux (1)	2 187.32	5 601.79	3 414.47		2 654.94	2 654.94	2 187.32	8 256.73	6 069.41
résultat de clôture			3 414.47			2 654.94			6 069.41
reste à réaliser (2)									
totaux cumulés(1)+(2)	2 187.32	5 601.79	3 414.47		2 654.94	2 654.94	2 187.32	8 256.73	6 069.41
résultats définitifs			3 414.47			2 654.94			6 069.41

Besoin minimum d'affectation au compte 1068 du BP (Solde RAR + Solde d'Investissement).....	3 414.47
Montant disponible (résultat de clôture de fonctionnement).....	3 414.47
Différence.....	

Le tableau suivant reprend l'ensemble des crédits ouverts et votés pour l'exercice 2023, tant en fonctionnement qu'en investissement.

BUDGET CENTRE EQUESTRE SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2023	CA 2023	Taux d'exécution
Chapitre 011 - Charges à caractère général	4 915,42 €	2 083,17 €	
Total dépenses réelles de fonctionnement	4 915,42 €	2 083,17 €	42,38%
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	443,36 €		
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	104,15 €	104,15 €	
Total dépenses d'ordre	547,51 €	104,15 €	19,02%
Total dépenses de fonctionnement	5 462,93 €	2 187,32 €	40,04%

RECETTES	BP 2023	CA 2023	Taux d'exécution
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	3 700,00 €	3 776,86 €	
Total recettes réelles de fonctionnement	3 700,00 €	3 776,86 €	102,08%
Chapitre 002 - Excédent reporté	1 762,93 €	1 762,93 €	100,00%
Total recettes de fonctionnement	5 462,93 €	5 539,79 €	101,41%

BUDGET CENTRE EQUESTRE SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2023	CA 2023	Taux d'exécution
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	
Opérations d'équipement	3 098,30 €	- €	
Total dépenses réelles d'investissement	3 098,30 €	- €	0,00%
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	- €	- €	
Total dépenses d'ordre	- €	- €	
Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	- €	- €	
Total dépenses d'investissement	3 098,30 €	- €	0,00%

RECETTES	BP 2023	CA 2023	Taux d'exécution
Chapitre 024 - Produit des cessions			
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	- €	- €	
Total recettes réelles d'investissement	- €	- €	
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	443,36 €		
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	104,15 €	104,15 €	
Total recettes d'ordre	547,51 €	104,15 €	19,02%
Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	2 550,79 €	2 550,79 €	100,00%
Total recettes d'investissement	3 098,30 €	2 654,94 €	85,69%

3.c.2 – Approbation du compte de gestion 2023

Le Conseil communautaire

Vu le rapport présenté par le Vice-président en charge des finances, de la prospective et de la stratégie territoriale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe centre équestre du Comptable Public, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

3.c.3 – Affectation des résultats 2023

Le Conseil communautaire

Vu le rapport présenté par le Vice-président en charge des finances, de la prospective et de la stratégie territoriale,

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de 3 414.47€,

Considérant que le solde d'exécution de la section d'investissement, hors restes à réaliser, s'élève à 2 654.94 €,

Que le solde des Restes à Réaliser s'élève à 0 €,

Soit un excédent global de 2 654.94 €,

Compte tenu du résultat de fonctionnement pour un montant de 3 414.47 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'inscrire en report de fonctionnement (R002) un montant de 3 414.47 €
- D'inscrire en report d'investissement (R001) un montant de 2 654.94 €

3.d - Budget annexe SPANC

3.d.1 - Vote du compte administratif 2023

Le Conseil communautaire

Vu le rapport présenté par le Vice-président,

Monsieur André PIGNE, Président, quitte la séance ✓

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- ADOPTE le compte administratif 2023 du budget annexe SPANC ;
- ARRETE en conséquence les résultats de l'exercice 2023 comme suit :

SPANC - COMPTE ADMINISTRATIF 2023			
	fonctionnement		
	dépenses	recettes	résultat
résultat reporté A-1		526.39	526.39
opérations de l'exercice	11 585.85	11 155.06	-430.79
totaux (1)	11 585.85	11 681.45	95.60
résultat de clôture			95.60
totaux cumulés(1)+(2)	11 585.85	11 681.45	95.60
résultats définitifs			95.60

Le tableau suivant reprend l'ensemble des crédits ouverts et exécutés pour l'exercice 2023 en fonctionnement.

BUDGET SPANC SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2023	CA 2023	Taux d'exécution
Chapitre 011 - Charges à caractère général	17 263.40 €	9 018.08 €	52.24%
Chapitre 012 - Charges de personnel	2 806.39 €	2 567.77 €	91.50%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	350.00 €	- €	0.00%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles			
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	70 €	0 €	
Chapitre 002: Déficit reporté			
Total dépenses de fonctionnement	20 489.79 €	11 585.85 €	56.54%
RECETTES	BP 2023	CA 2023	Taux d'exécution
Chapitre 70 - Produits des services	19 963.40 €	11 155.06 €	55.88%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	- €	- €	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels			
Chapitre 78 - Reprise sur amortissements et provisions	- €	- €	
Chapitre 002: Excédent reporté	526.39 €	526.39 €	100.00%
Total recettes de fonctionnement	20 489.79 €	11 681.45 €	57.01%

3.d.2 - Approbation du compte de gestion 2023

Le Conseil communautaire

Vu le rapport présenté par le Vice-président en charge des finances, de la prospective et de la stratégie territoriale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe SPANC du Comptable Public, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

3.e - Budget annexe Ordures Ménagères

3.e.1 - Vote du compte administratif 2023

Le Conseil communautaire

Vu le rapport présenté par le Vice-président,

Monsieur André PIGNE, Président, quitte la séance ✓

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ADOpte** le compte administratif 2023 du budget annexe ordures ménagères ;
- **ARRETE** en conséquence les résultats de l'exercice 2023 comme suit :

REOM - COMPTE ADMINISTRATIF 2023			
	fonctionnement		
	dépenses	recettes	résultat
résultat reporté A-1		123 043.32	123 043.32
opérations de l'exercice	3 013 369.81	2 874 275.54	-139 094.27
totaux (1)	3 013 369.81	2 997 318.86	-16 050.95
résultat de clôture			-16 050.95
totaux cumulés (1)+(2)	3 013 369.81	2 997 318.86	-16 050.95
résultats définitifs			-16 050.95

Le tableau suivant reprend l'ensemble des crédits ouverts et exécutés pour l'exercice 2023 en fonctionnement.

BUDGET REOM SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2023	CA 2023	Taux d'exécution
Chapitre 021 - Charges à caractère général	4 000.00 €	2 012.61 €	50.32%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	2 983 505.00 €	2 982 898.88 €	99.98%
Chapitre 66 - Charges financières	22 000.00 €	14 059.56 €	63.91%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	15 000.00 €	13 039.76 €	86.93%
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	4 500.00 €	1 359.00 €	30.20%
<i>Chapitre 002: Déficit reporté</i>			
Total dépenses de fonctionnement	3 029 005.00 €	3 013 369.81 €	99.48%
RECETTES	BP 2023	CA 2023	Taux d'exécution
Chapitre 70 - Produits des services	2 853 890.69 €	2 821 140.94 €	98.85%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	52 071.00 €	52 139.73 €	100.13%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	- €	994.87 €	
Chapitre 78 - Reprise sur amortissements et provisions			
<i>Chapitre 002: Excédent reporté</i>	123 043.32 €	123 043.32 €	100.00%
Total recettes de fonctionnement	3 029 005.01 €	2 997 318.86 €	98.95%

3.e.2 – Approbation du compte de gestion 2023

Le Conseil communautaire

Vu le rapport présenté par le Vice-président en charge des finances, de la prospective et de la stratégie territoriale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe ordures ménagères du Comptable Public, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

3.f – Budget annexe ZA La Vollerie

3.f.1 – Vote du compte administratif 2023

Le Conseil communautaire

Vu le rapport présenté par le Vice-président,

Monsieur André PIGNE, Président, quitte la séance ✓

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ADOpte** le compte administratif 2023 du budget annexe ZA de la Vollerie ;
- **ARRETE** en conséquence les résultats de l'exercice 2023 comme suit :

BUDGET ZA LA VOLLERIE SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2023	CA 2023	taux d'exécution
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	288 782.96 €	288 782.96 €	
Total dépenses de fonctionnement	288 782.96 €	288 782.96 €	100.00%
RECETTES	BP 2023	CA 2023	Taux d'exécution
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	288 782.96 €	288 782.96 €	
Total recettes de fonctionnement	288 782.96 €	288 782.96 €	100.00%

BUDGET ZA VOLLERIE SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2023	CA 2023	taux d'exécution
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	288 782.96 €	288 782.96 €	
Total dépenses d'investissement	288 782.96 €	288 782.96 €	100.00%
RECETTES	BP 2023	CA 2023	Taux d'exécution
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	288 782.96 €	288 782.96 €	
Total recettes d'investissement	288 782.96 €	288 782.96 €	100.00%

3.f.2 - Approbation du compte de gestion 2023

Le Conseil communautaire

Vu le rapport présenté par le Vice-président en charge des finances, de la prospective et de la stratégie territoriale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe ZA de la Vollerie du Comptable Public, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

4 - Vote des taux de fiscalité pour 2024

Monsieur Christiany, après avoir rappelé le travail important réalisé par la commission finances pour réussir à équilibrer le budget, présente les taux de fiscalité pour 2024 en proposant une hausse de 3% sur les taux ménage. Des hypothèses de travail ayant été réalisées jusqu'à 16% d'augmentation. Cette hausse permet un gain de 44 K€.

Monsieur Floquet indique qu'il trouve cette hausse raisonnable.

M. Trifaut remercie les élus et les agents pour le travail fait sur l'optimisation des recettes. Il indique que l'augmentation de 3 % est raisonnable pour les contribuables et que les collectivités sont amenées à augmenter les taux de fiscalité pour faire face aux diminutions de leurs recettes et à l'augmentation des dépenses. Il précise que cette augmentation est nécessaire pour la Communauté de Communes.

Le Conseil communautaire,

Vu le rapport présenté par le Vice-président en charge des finances, de la prospective et de la stratégie territoriale,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer les taux de fiscalité pour l'année 2024 comme suit :

	TAUX 2024
Taxe foncière sur le bâti (TFB)	4.69 %
Taxe foncière sur le non-bâti (TFNB)	8.22 %
Taxe d'habitation (TH)	3.93 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	25,91 %

Adopté (40 voix pour, 2 contre)

5 - Vote du produit de la taxe GEMAPI pour 2024

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1530 bis,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles, et notamment son article 56 instituant la taxe GEMAPI,

Vu le rapport présenté par le Vice-président en charge des finances, de la prospective et de la stratégie territoriale,

Considérant le montant de la cotisation à acquitter au Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe pour l'année 2024,

Considérant le montant de la cotisation à acquitter au Syndicat du Bassin de la Sarthe pour l'année 2024,

Considérant le montant des travaux à réaliser sur les bassins du Loir, de la Braye et de ses affluents, au cours de l'année 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de fixer le montant attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2024 à 72 000 € ;
- **DIT** que ce montant est inscrit au budget primitif général 2024.

6 - MULTI-ACCUEIL DU BREIL SUR MERIZE : Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiement

La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Conformément aux dispositions de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel, défini comme une opération ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipements se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Par délibération en date du 14 décembre 2023, le conseil communautaire de la communauté de communes du Gesnois Bilurien a validé l'autorisation et les crédits de paiements pour le programme du multi-accueil du Breil sur Mézize selon les modalités suivantes :

Multi accueil du Breil	AP	CP 2024	CP 2025
	1 026 000€	564 000€	462 000€

Pour tenir compte de l'avancement du projet, au vu des honoraires de maîtrise d'œuvre sur cette opération et du calendrier prévisionnel de travaux, il est proposé à l'assemblée de modifier l'autorisation de programme comme suit :

Multi accueil du Breil	AP	CP 2024	CP 2025
	1 031 376€	97 800€	933 576€

Afin d'éviter l'inscription en reports d'investissement des crédits de paiement non mandatés sur l'année N, il est proposé de les reporter automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1. La prévision budgétaire N+1 sera ajustée en conséquence. Les crédits de paiement s'étaleront sur la durée des travaux et selon leur rythme de réalisation, soit sur les années N à N+x.

M. Froger demande des précisions sur l'inscription des recettes relatives à la construction du multi-accueil.

M. Christiany précise que seule la subvention notifiée de la Région a été inscrite au budget annexe enfance-jeunesse.

Le Conseil communautaire,

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2023-179 en date du 14 décembre 2023 définissant l'APCP pour l'opération "Multi accueil du Breil sur Merize",

Vu le rapport présenté par le Vice-président en charge des finances, de la prospective et de la stratégie territoriale,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de voter les montants de l'autorisation de programme et crédits de paiements pour cette opération conformément au tableau ci-dessus ;
- **PRECISE** que les crédits de paiement non mandatés sur l'année N seront reportés automatiquement sur l'année N+1.

Adopté (40 voix pour, 2 contre)

7 - ÉVOLUTION DU PLUI : Révision de l'autorisation du programme et crédits de paiement

La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Conformément aux dispositions de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel, défini comme une opération ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipements se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Par délibération en date du 6 avril, le conseil communautaire de la communauté de communes du Gesnois Bilurien a validé l'autorisation et les crédits de paiements pour le programme d'évolution du PLUI selon les modalités suivantes :

PROGRAMME 53 : EVOLUTION DU PLUI	AP	CP 2023	CP 2024
	40 000€	20 000€	20 000€

Pour tenir compte de l'avancement du projet, il est proposé à l'assemblée de modifier l'autorisation de programme comme suit :

PROGRAMME 53 : EVOLUTION DU PLUI	AP	CP 2024	CP 2025
	140 000€	70 000€	70 000€

Afin d'éviter l'inscription en reports d'investissement des crédits de paiement non mandatés sur l'année N, il est proposé de les reporter automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1. La prévision budgétaire N+1 sera ajustée en conséquence.

Les crédits de paiement s'étaleront sur la durée de la convention et selon leur rythme de réalisation, soit sur les années N à N + x.

Le Conseil communautaire

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2023-054 en date du 6 avril 2024 définissant l'AP/CP pour l'opération "Evolution du PLUI",

Vu le rapport présenté par le Vice-président en charge des finances, de la prospective et de la stratégie territoriale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de voter les montants de l'autorisation de programme et crédits de paiements pour cette opération conformément au tableau ci-dessus ;
- **PRECISE** que les crédits de paiement non mandatés sur l'année N seront reportés automatiquement sur l'année N+1.

8 - Adoption des budgets primitifs 2024

8.a - Budget général

M. Christiany présente le budget général de la Communauté de Communes.

M. De Galard demande si le chapitre 012 (personnel) a été fait à effectif constant.

Mme Mathé répond que, conformément à la demande des élus, le chapitre 012 est à effectif constant, avec seulement en plus, le poste de saisonnier pour 3 mois et l'augmentation du temps de travail à temps complet du poste d'adjoint au responsable de site (passage de 32h à 35h), tels que validé par la commission finances.

M. De Galard s'interroge sur l'hypothèse de travail à effectif constant. Est-elle raisonnable ?

M. Pigné précise que cette question sera abordée en fin de séance en rapport à l'accueil des enfants et la mise en place d'éventuels quotas. Il ajoute que des choix seront à faire.

M. Christiany précise qu'on ne peut pas inscrire le même montant que l'année dernière, même à effectif constant, puisque les obligations réglementaires augmentent la masse salariale et qu'elles ne peuvent être anticipées car souvent prises en cours d'année. Il ajoute que si l'on continue d'accueillir tous les enfants, on devra assurer les taux d'encadrement nécessaires.

M. Trifaut demande si toutes les dotations ont été notifiées (chapitre 74). Il est inquiet du montant inscrit et craint que la communauté de communes se serre la ceinture au détriment des dépenses.

M. Christiany précise que tout a été notifié.

Chacun ayant pu s'exprimer, **M. Pigné** propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire,

Vu la commission finances du 21 mars 2024,

Vu le rapport présenté par le Vice-président en charge des finances, de la prospective et de la stratégie territoriale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** le budget général de l'exercice 2024 ;
- **ARRETE** en conséquence les dépenses et les recettes du Budget Primitif général 2024 comme suit :

Section de Fonctionnement : 11 936 711.57€

BUDGET GENERAL SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2023	BP 2024	Evolution	Poids en %
Chapitre 021 - Charges à caractère général	572 734.00 €	544 154.96 €	-4.99%	4.56%
Chapitre 022 - Charges de personnel	3 791 166.61 €	4 221 963.00 €	11.36%	35.37%
Chapitre 024 - Atténuation de produits	2 497 727.00 €	2 465 902.00 €	-1.27%	20.66%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	3 308 200.94 €	3 629 241.61 €	9.70%	30.40%
Chapitre 66 - Charges financières	112 610.00 €	110 950.00 €	-1.47%	0.93%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	7 500.00 €	1 500.00 €	-80.00%	0.01%
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	- €	- €		
Total dépenses réelles de fonctionnement	10 289 938.55 €	10 973 711.57 €	6.65%	91.93%
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	485 675.43 €	390 000.00 €	-19.70%	3.27%
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	573 000.00 €	573 000.00 €	0.00%	4.80%
Total dépenses d'ordre	1 058 675.43 €	963 000.00 €	-9.04%	8.07%
Total dépenses de fonctionnement	11 348 613.98 €	11 936 711.57 €	5.18%	100%
RECETTES	BP 2023	BP 2024	Evolution	Poids en %
Chapitre 023 - Atténuation de charges	60 000.00 €	60 000.00 €	0.00%	0.50%
Chapitre 70 - Produits des services	2 617 371.00 €	2 985 662.77 €	14.07%	25.01%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	2 532 245.62 €	2 610 489.00 €	3.09%	21.87%
Chapitre 731 - Fiscalité locale	3 378 691.00 €	3 530 532.00 €	4.49%	29.58%
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	1 866 999.48 €	1 744 005.00 €	-6.59%	14.61%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	299 481.00 €	293 713.00 €	-1.93%	2.46%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	- €	- €		0.00%
Chapitre 78 - Reprise sur amortissements et provisions	- €	12 000.00 €		0.10%
Total recettes réelles de fonctionnement	10 754 790.10 €	11 236 401.77 €	4.48%	94.13%
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	60 632.94 €	67 151.00 €	10.75%	0.56%
Total recettes d'ordre	60 632.94 €	67 151.00 €	10.75%	0.56%
Chapitre 002: Excédent reporté	532 940.94 €	633 158.80 €	18.80%	5.30%
Total recettes de fonctionnement	11 348 363.98 €	11 936 711.57 €	5.18%	100.00%

Le budget proposé pour 2024 tient compte des éléments suivants :

- Maintenance du régime dérogatoire du FPIC à 30%
- Limitation des dépenses d'ordre général
- Limitation de l'augmentation des dépenses de personnel
- Augmentation de 3% des taux de fiscalité ménage
- Augmentation des tarifs sur les activités APS, mercredi et ALSH sur le budget annexe enfance-jeunesse dans l'objectif d'atteindre des recettes familles à 35% du montant total des dépenses enfance - jeunesse.

Section d'investissement : 2 073 411.45€

BUDGET GENERAL SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2023	BP 2024	Evolution	Poids en %
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 003 406.00 €	392 000.00 €	-60.93%	18.91%
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	34 519.00 €	32 904.00 €	-4.68%	1.59%
Opérations d'équipement	934 507.25 €	1 102 796.03 €	18.01%	53.19%
Total dépenses réelles d'investissement	1 972 432.25 €	1 527 700.03 €	-22.55%	73.68%
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	60 632.94 €	67 151.00 €		
Total dépenses d'ordre	60 632.94 €	67 151.00 €	10.75%	3.24%
Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	452 761.90 €	478 560.42 €		23.08%
Total dépenses d'investissement	2 485 827.09 €	2 073 411.45 €	-16.59%	100.00%
RECETTES	BP 2023	BP 2024	Evolution	Poids en %
Chapitre 024 - Produit des cessions	220 000.00 €	28 001.00 €	-87.27%	1.35%
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	161 302.40 €	405 148.15 €	151.17%	19.54%
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	907 951.15 €	535 176.72 €	-41.06%	25.81%
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	137 898.11 €	142 085.58 €	3.04%	6.85%
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	- €			
Total recettes réelles d'investissement	1 427 151.66 €	1 110 411.45 €	-22.19%	53.55%
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	573 000.00 €	573 000.00 €		
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	485 675.43 €	390 000.00 €		
Total recettes d'ordre	1 058 675.43 €	963 000.00 €	-9.04%	46.45%
Total recettes d'investissement	2 485 827.09 €	2 073 411.45 €	-16.59%	100.00%

L'augmentation sur les opérations d'équipements concerne principalement l'extension de l'atelier communautaire (AP/CP), le programme d'économie générale sur les ZAE, Sittellia (dont reste à réaliser pour la rénovation des vestiaires), l'évolution du PLUI (AP/CP).

Adopté à l'unanimité (5 abstentions)

8.b - Budget annexe Enfance-Jeunesse

M. Trifaut indique que la commune de Montfort le Gesnois s'abstiendra sur le vote du budget enfance-jeunesse au vu de l'augmentation proposée des tarifs APS et mercredi. Il précise qu'il n'est pas contre une augmentation mais pas dans cette proportion.

M. Pigné répond que cette augmentation est justifiée : les tarifs devaient être augmentés au vu de la hausse du coût du service.

Pour **Mmes OZAN et CHAILLOUX**, l'augmentation des tarifs est également justifiée. Elles ajoutent que les tarifs étaient très bas et que pour maintenir la qualité du service, la collectivité n'a pas le choix.

M. Floquet indique qu'il est favorable à l'augmentation des tarifs. Il pose la question de savoir si la mise en place d'un contingent ne limiterait pas les recettes.

M. Pigné indique que rien n'a été décidé à ce jour sur la mise en place d'éventuels quotas mais que si rien n'est mis en place et que nous continuons d'accueillir à la demande, la communauté de communes devra recruter du personnel et verra son chapitre 012 de nouveau augmenter.

Mme Buin précise que la mise en place du taux d'effort en 2025 permettra de rendre l'équité par rapport aux familles.

Mme Lemeunier trouve que les augmentations se cumulent pour les administrés et fait part de son inquiétude à l'assemblée.

M. Pigné le comprend mais pose la question de l'équilibre budgétaire si on n'augmente pas les tarifs.

M. Christiany précise que la tarification est la conséquence des choix ou des non choix des élus. Le coût de la compétence a doublé par rapport au coût historique constaté lors du transfert de compétence. Les charges évoluent plus vite que les recettes.

M. Le Président propose de clore les débats et de passer au vote.

Le Conseil communautaire,

Vu la commission finances du 21 mars 2024,

Vu le rapport présenté par le Vice-président en charge des finances, de la prospective et de la stratégie territoriale,

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le budget primitif annexe enfance jeunesse de l'exercice 2024 ;
- **ARRETE** en conséquence les dépenses et les recettes du Budget Primitif annexe enfance-jeunesse 2024 comme suit :

Section de fonctionnement : 4 337 352.49€

BUDGET ENFANCE JEUNESSE SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2023	BP 2024	Evolution	Poids en %
Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 073 331.23 €	1 149 644.72 €	7.11%	26.51%
Chapitre 012 - Charges de personnel	2 837 092.00 €	3 159 210.77 €	11.35%	72.84%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	3 500.00 €	1 150.00 €	-67.14%	0.03%
Chapitre 66 - Charges financières		- €		
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	2 000.00 €	3 347.00 €	67.35%	0.08%
Chapitre 68 - Dotations aux provisions		- €		
Total dépenses réelles de fonctionnement	3 915 923.23 €	4 313 352.49 €	10.15%	99.45%
Chapitre 023 - Virement a la section d'investissement	3 908.62 €	- €		
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	24 813.83 €	24 000.00 €		
Total dépenses d'ordre	28 722.45 €	24 000.00 €	-16.44%	0.55%
Total dépenses de fonctionnement	3 944 645.68 €	4 337 352.49 €	9.96%	100.00%
RECETTES	BP 2023	BP 2024	Evolution	Poids en %
Chapitre 70 - Produits des services	1 440 208.40 €	1 565 754.00 €	8.72%	36.10%
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	367 630.70 €	313 000.00 €	-14.86%	7.22%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	2 128 357.98 €	2 442 808.61 €	14.77%	56.32%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels		- €		
Chapitre 78 - Reprise sur amortissements et provisions		- €		
Total recettes réelles de fonctionnement	3 936 197.08 €	4 321 562.61 €	9.79%	99.64%
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	3 908.62 €	- €		
Total recettes d'ordre	3 908.62 €	- €	-100.00%	
Chapitre 002: Excédent reporté	4 539.98 €	15 789.88 €		0.36%
Total recettes de fonctionnement	3 944 645.68 €	4 337 352.49 €	9.96%	100.00%

La proposition de budget primitif 2024 pour le budget annexe Enfance-Jeunesse, prend en compte l'augmentation des tarifs sur les activités APS, mercredi et ALSH.

Section d'investissement : 376 623.91€

BUDGET ENFANCE JEUNESSE SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2023	BP 2024	Evolution	Poids en %
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		- €		
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		- €		
Opérations d'équipement	518 667.29 €	376 623.91 €	-27.39%	100.00%
Total dépenses réelles d'investissement	518 667.29 €	376 623.91 €	-27.39%	100.00%
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	3 908.62 €	- €		
Total dépenses d'ordre	3 908.62 €	- €	-100.00%	
Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté		- €		
Total dépenses d'investissement	522 575.91 €	376 623.91 €	-27.93%	100.00%
RECETTES	BP 2023	BP 2024	Evolution	Poids en %
Chapitre 024- Produit des cessions	120 000.00 €	- €		
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	34 614.66 €	52 412.09 €	51.42%	13.92%
Chapitre 13- Subventions d'investissement	229 607.00 €	268 342.67 €	16.87%	71.25%
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		- €		
Total recettes réelles d'investissement	384 221.66 €	320 754.76 €	-16.52%	85.17%
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	24 813.83 €	24 000.00 €		
Chapitre 021- Virement de la section de fonctionnement	3 908.62 €			
Total recettes d'ordre	28 722.45 €	24 000.00 €	-16.44%	6.37%
Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	109 631.80 €	31 869.15 €		8.46%
Total recettes d'investissement	522 575.91 €	376 623.91 €	-27.93%	100.00%

Adopté (36 voix pour, 4 contre, 2 abstentions)

8.c - Budget annexe Centre Équestre

Le Conseil communautaire,

Vu la commission finances du 21 mars 2024,

Vu le rapport présenté par le Vice-président en charge des finances, de la prospective et de la stratégie territoriale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOPTÉ** le budget primitif annexe centre équestre de l'exercice 2024 ;
- **ARRETE** en conséquence les dépenses et les recettes du Budget Primitif annexe centre équestre 2024 comme suit :

Section de fonctionnement : 5 010.47€.

BUDGET CENTRE EQUESTRE SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2023	BP 2024	Evolution	Poids en %
Chapitre 011 - Charges à caractère général	4 915.42 €	4 165.41 €		
Total dépenses réelles de fonctionnement	4 915.42 €	4 165.41 €	-15.26%	83.13%
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	443.36 €	740.91 €		
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	104.15 €	104.15 €		
Total dépenses d'ordre	547.51 €	845.06 €	54.35%	16.87%
Total dépenses de fonctionnement	5 462.93 €	5 010.47 €	-8.28%	100.00%
RECETTES	BP 2023	BP 2024	Evolution	Poids en %
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	3 700.00 €	1 596.00 €		
Total recettes réelles de fonctionnement	3 700.00 €	1 596.00 €	-56.86%	31.85%
Chapitre 002: Excédent reporté	1 762.93 €	3 414.47 €	93.68%	68.15%
Total recettes de fonctionnement	5 462.93 €	5 010.47 €	-8.28%	100.00%

Section d'investissement : 223 500€.

BUDGET CENTRE EQUESTRE SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2023	BP 2024	Evolution	Poids en %
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €		
Opérations d'équipement	3 098.30 €	223 500.00 €		
Total dépenses réelles d'investissement	3 098.30 €	223 500.00 €		100.00%
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	- €	- €		
Total dépenses d'ordre	- €	- €		
Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	- €	- €		
Total dépenses d'investissement	3 098.30 €	223 500.00 €	7113.63%	100.00%
RECETTES	BP 2023	BP 2024	Evolution	Poids en %
Chapitre 024- Produit des cessions		220 000.00 €		
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €		
Chapitre 13- Subventions d'investissement	- €	- €		
Total recettes réelles d'investissement	- €	220 000.00 €		98.43%
Chapitre 021- Virement de la section de fonctionnement	443.36 €	740.91 €		
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	104.15 €	104.15 €		
Total recettes d'ordre	547.51 €	845.06 €		0.38%
Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	2 550.79 €	2 654.94 €		1.19%
Total recettes d'investissement	3 098.30 €	223 500.00 €	7113.63%	100.00%

Adopté à l'unanimité

8.d – Budget annexe SPANC

Le Conseil communautaire,

Vu la commission finances du 21 mars 2024,

Vu le rapport présenté par le Vice-président en charge des finances, de la prospective et de la stratégie territoriale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOPTÉ** le budget primitif annexe SPANC de l'exercice 2024 ;
- **ARRETE** en conséquence les dépenses et les recettes du Budget Primitif annexe SPANC 2024 comme suit :

Section de fonctionnement : 19 699.90€.

BUDGET SPANC SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2023	BP 2024	Evolution	Poids en %
Chapitre 011 - Charges à caractère général	17 263.40 €	18 672.60 €	8.16%	94.79%
Chapitre 012 - Charges de personnel	2 806.39 €	877.30 €	-68.74%	4.45%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	350.00 €	100.00 €	-71.43%	0.51%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles		- €		
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	70 €	50.00 €		0.25%
Chapitre 002: Déficit reporté				
Total dépenses de fonctionnement	20 489.79 €	19 699.90 €	-3.86%	100.00%
RECETTES	BP 2023	BP 2024	Evolution	Poids en %
Chapitre 70 - Produits des services	19 963.40 €	19 604.30 €	-1.80%	99.51%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	- €	- €		
Chapitre 77 - Produits exceptionnels		- €		
Chapitre 78 - Reprise sur amortissements et provisions	- €	- €		
Chapitre 002: Excédent reporté	526.39 €	95.60 €	-81.84%	0.49%
Total recettes de fonctionnement	20 489.79 €	19 699.90 €	-3.86%	100.00%

Adopté à l'unanimité

8.e – Budget annexe REOM

Suite aux interrogations soulevées par M. Trifaut concernant l'augmentation importante de la contribution au SYVALORM et de ce fait des tarifs des redevances ordures ménagères, M. Lecomte rappelle les contraintes budgétaires du SYVALORM et l'évolution des dépenses qui ont conditionnées cette augmentation.

Le Conseil communautaire,

Vu la commission finances du 21 mars 2024,

Vu le rapport présenté par le Vice-président en charge des finances, de la prospective et de la stratégie territoriale,

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le budget primitif annexe REOM de l'exercice 2024 ;
- **ARRETE** en conséquence les dépenses et les recettes du Budget Primitif annexe REOM 2024 comme suit :

Section de fonctionnement : 3 533 861€

BUDGET REOM SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2023	BP 2024	Evolution	Poids en %
Chapitre 011 - Charges à caractère général	4 000.00 €	800.00 €	-80.00%	0.02%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	2 983 505.00 €	3 454 010.05 €	15.77%	97.74%
Chapitre 66 - Charges financières	22 000.00 €	48 000.00 €	118.18%	1.36%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	15 000.00 €	15 000.00 €	0.00%	0.42%
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	4 500.00 €	- €	-100.00%	0.00%
<i>Chapitre 002: Déficit reporté</i>		16 050.95 €		0.45%
Total dépenses de fonctionnement	3 029 005.00 €	3 533 861.00 €	16.67%	100.00%
RECETTES	BP 2023	BP 2024	Evolution	Poids en %
Chapitre 70 - Produits des services	2 853 890.69 €	3 532 496.00 €	23.78%	99.96%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	52 071.00 €	- €	-100.00%	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	- €	- €		
Chapitre 78 - Reprise sur amortissements et provisions		1 365.00 €		0.04%
<i>Chapitre 002: Excédent reporté</i>	123 043.32 €	- €		
Total recettes de fonctionnement	3 029 005.01 €	3 533 861.00 €	16.67%	100.00%

Adopté (33 voix pour, 5 contre)

8.f - Budget annexe ZA La Vollerie

Le Conseil communautaire,

Vu la commission finances du 21 mars 2024,

Vu le rapport présenté par le Vice-président en charge des finances, de la prospective et de la stratégie territoriale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** le budget primitif annexe ZA de la Vollerie de l'exercice 2024 ;
- **ARRETE** en conséquence les dépenses et les recettes du Budget Primitif annexe ZA de la Vollerie comme suit :

BUDGET ZA LA VOLLERIE SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2023	BP 2024
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	288 782.96 €	288 782.96 €
Total dépenses de fonctionnement	288 782.96 €	288 782.96 €
RECETTES	BP 2023	BP 2024
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	288 782.96 €	288 782.96 €
Total recettes de fonctionnement	288 782.96 €	288 782.96 €

BUDGET ZA VOLLERIE SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2023	BP 2024
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	288 782.96 €	288 782.96 €
Total dépenses d'investissement	288 782.96 €	288 782.96 €
RECETTES	BP 2023	BP 2024
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	288 782.96 €	288 782.96 €
Total recettes d'investissement	288 782.96 €	288 782.96 €

Adopté à l'unanimité

9 – Application de la fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au conseil de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait notamment d'amender dès que le besoin apparaîtra la répartition des crédits afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition, sans toucher le montant global des investissements. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Un tableau retraçant précisément ces mouvements sera présenté, le cas échéant, au conseil communautaire, dans les mêmes conditions que la revue de détail des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Ceci étant exposé,

Le Conseil communautaire,

Vu le rapport présenté par le Vice-président en charge des finances, de la prospective et de la stratégie territoriale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- **D'AUTORISER** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Adopté à l'unanimité

10.1 – Budget REOM : dettes à effacer et admissions en non valeurs

Le Conseil communautaire,

Vu le rapport présenté par le Vice-Président en charge des Finances, de la prospective et de la stratégie territoriale,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** l'effacement des dettes du budget annexe REOM non recouvrées à ce jour suivant la liste annexée à la présente délibération, ces créances apparaissant définitivement irrécouvrables suite à décisions de justice. Ces créances seront comptabilisées au compte 6542 du budget annexe REOM pour un montant total de 7 015 €, soit quatorze personnes.
- **VALIDE** l'admission en non valeurs des créances dont les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de celles-ci. Ces créances seront comptabilisées au compte 6541 au budget annexe ordures ménagères pour un montant de 5 630.45€ (soit 27 personnes)

Adopté à l'unanimité

10.2 – Budget Enfance-Jeunesse : dettes à effacer et admissions en non valeurs

Le Conseil communautaire,

Vu le rapport présenté par le Vice-Président en charge des Finances, de la prospective et de la stratégie territoriale,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** l'effacement des dettes du budget annexe enfance jeunesse non recouvrées à ce jour suyant la liste annexée à la présente délibération, ces créances apparaissant définitivement irrécouvrables suite à décisions de justice. Ces créances seront comptabilisées au compte 6542 du budget annexe enfance jeunesse pour un montant total de 60 €, soit 1 personne.
- **VALIDE** l'admission en non valeurs des créances dont les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de celles-ci. Ces créances seront comptabilisées au compte 6541 au budget annexe enfance-jeunesse pour un montant de 288.95 € (soit 16 personnes)

Adopté à l'unanimité

10.3 – Budget Général de la Communauté de Communes : dettes à effacer et admissions en non valeurs

Le Conseil communautaire,

Vu le rapport présenté par le Vice-Président en charge des Finances, de la prospective et de la stratégie territoriale,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** l'admission en non valeurs des créances dont les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de celles-ci. Ces créances seront comptabilisées au compte 6541 au budget général de la Communauté de Communes pour un montant de 16 200.27€ (soit 89 personnes).

Adopté à l'unanimité

ENFANCE-JEUNESSE

11 – Modification Tarifaire Enfance Jeunesse

Les débats ayants été menés lors de la présentation du budget annexe enfance jeunesse, le Président propose de passer au vote.

Augmentation tarifaire

Dans la cadre de la préparation du budget 2024, la Commission Finances s'est réunie les 18 janvier et 21 mars 2024.

Dans un souci de valorisation tarifaire des activités communautaires, il vous est proposé de modifier, à compter du 1er septembre 2024, l'ensemble des tarifs applicables au service Petite enfance, Enfance, Jeunesse sur le volet Enfance-Jeunesse.

Les grilles ci-jointes prévoient :

- une augmentation de 40 % des tarifs sur les activités suivantes :
 - Péri-scolaire matin et soir

- Mercredi loisirs
 - Taux horaire lors des sorties du service jeunesse
- une augmentation de 10 % des tarifs sur les activités ALSH ;
- une augmentation de 100 % pour l'adhésion annuelle aux espaces jeunesse.

Modification des forfaits :

Le déploiement, à partir du 1 juillet 2024, du nouveau logiciel de gestion du service enfance et jeunesse, conjugué à la volonté de promouvoir l'accessibilité du service, nous invite à repenser les forfaits dans leur ensemble afin de rendre plus attractive la fréquentation de nos accueils. Une dégressivité des tarifs continuera à s'appliquer à l'occasion de l'application de ces nouveaux forfaits.

De nouveaux forfaits ont ainsi été créés afin de répondre aux besoins de fonctionnement des services ALSH (PAI, Nuitée jeunesse, Forfaits 2 à 5 jours – cf. grilles tarifaires annexées)

Le Conseil communautaire,

Vu le rapport présenté par la Vice-présidente Madame Anne-France PLANCHON, en charge de la petite-enfance, enfance, jeunesse.

Après en avoir délibéré,

Approuve la modification tarifaire Enfance Jeunesse proposée.

Adopté (35 voix pour, 4 contre, 1 abstention)

ENFANCE-JEUNESSE

12 – EAJE : Choix du mode de gestion

M. Pré pose la question de savoir si on ne sera pas face à « une flambée » des prix en passant en Délégation de Service Public.

Mme Planchon répond que les prix sont encadrés par la CAF donc il n'y a pas de risque.

M. Christiany précise que le choix du délégataire se fera davantage sur la qualité que sur le prix. Il indique également qu'il faudra être attentif aux frais présentés (frais de structure) qui souvent englobent des charges non identifiées, ainsi qu'au modèle économique présenté par le prestataire. Il conviendra d'être vigilant à la clause d'indexation qui permet souvent de compenser le risque économique pour le prestataire.

M. Trifaut partage l'avis de M. Pré et pose la question du devenir des acteurs locaux et plus particulièrement du centre social Larès. D'après lui, si on décide de retenir un mode de gestion en DSP, on « écarte » les acteurs de proximité comme les associations qui ne seront pas forcément en capacité de répondre.

Chacun ayant pu s'exprimer, M. Le Président clos le débat et propose de passer au vote.

Dans le cadre de sa compétence « Action sociale d'intérêt communautaire », la communauté de communes assure « la création, la gestion, l'aménagement et l'entretien de l'ensemble des équipements affectés à l'accueil de la petite enfance (0 à 3 ans), à l'exception des équipements dédiés aux Maisons d'Assistants Maternels (MAM) et des micro crèches relevant d'initiatives privées ».

A ce titre, elle gère par le biais de deux marchés publics de prestation de service public – Le Centre Social LARES et la Fondation Léo Lagrange - 4 multi-accueils respectivement situés sur les communes de Connerré, Lombron, Montfort-Le-Gesnois et Saint-Corneille.

Les marchés de prestations de services conclus arrivent à leur terme le 31 décembre 2024.

La Communauté de communes n'envisage pas une gestion directe de ce service public. La passation d'un marché public, tel qu'il est en cours, ne répond pas aux caractéristiques de ce contrat.

Par conséquent, au regard des analyses des autres modes de gestion pertinentes, la Communauté de communes souhaite passer un contrat de concession par la délégation de service public avec un concessionnaire. Pour ce faire, conformément au Code général des collectivités territoriales, le Comité Social et Territorial, consulté, a donné un avis favorable, lors de sa réunion du 09 février 2024, sur le mode de gestion choisi.

Le Conseil communautaire,

Vu le rapport de présentation, ci annexé, sur les modes de gestion d'un service public présenté par la Vice-présidente Madame Anne-France PLANCHON, en charge de la petite-enfance, enfance, jeunesse.

Après en avoir délibéré,

Approuve la gestion du service public des EAJE par un contrat de concession par délégation de service public.

Adopté (29 voix pour, 3 contre, 10 abstentions)

13 – EAJE : modification agréments multi-accueil

Les crèches collectives, les haltes garderies, les multi-accueil et les jardins d'enfants sont regroupés aujourd'hui sous le terme commun « Établissement d'Accueil du Jeune Enfant ». Ces structures proposent un accueil collectif régulier ou occasionnel d'enfants de moins de 6 ans par des personnels qualifiés dans des locaux spécifiquement aménagés à cet effet.

L'organisation actuelle des agréments des 4 structures de la Petite Enfance du territoire s'articule aujourd'hui autour des notions d'accueils réguliers, occasionnels ou d'urgence. L'objectif des multi-accueils est d'apporter la plus grande souplesse possible en termes de solution d'accueil en s'adaptant aux besoins des familles, aux changements et contraintes des parents. La structuration présente des agréments nous pénalise au niveau du taux d'occupation, entraîne des freins dans la gestion de l'occupation des places d'accueil, ne répond plus à une dynamique en termes de réponse aux besoins des familles.

La réglementation en vigueur n'oblige plus nécessairement les gestionnaires à différencier les accueils. Dans une volonté de clarifier la situation et de structurer en cohérence les modes d'accueil des établissements du champ de la Petite Enfance du territoire, il est proposé d'engager une démarche de suppression de la notion d'agrément occasionnel et régulier, de maintenir la modulation sur la première heure et dernière heure et de maintenir les heures d'ouverture de 7h30 à 18h30.

Le Conseil communautaire,

Vu le rapport présenté par la Vice-présidente Madame Anne-France PLANCHON, en charge de la petite-enfance, enfance, jeunesse.

Après en avoir délibéré,

Approuve la modification des agréments Multi-accueil visant à supprimer la notion d'agrément occasionnel et régulier, de maintenir la modulation sur la première heure et dernière heure et de maintenir les heures d'ouverture de 7 heures 30 à 18 heures 30.

Adopté (41 voix pour, 1 abstention)

ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE

14 – Zones d'accélération EnR pour information

Dans le cadre de La loi d'accélération pour la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023, dite loi APER, les communes élaborent les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) sur leur territoire. Ces zones d'accélération sont ensuite examinées en conférence territoriale puis au comité régional de l'énergie.

La loi APER prévoit qu' "un débat se tient au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur la cohérence des zones d'accélération identifiées avec le projet du territoire".

Le 17 Janvier 2024, à 9h, M. Pigné Président de la Communauté de communes du Gesnois Bilurien a invité l'ensemble des élus du territoire à la réalisation d'une conférence débat des Maires sur le recensement des zones d'accélération pour les énergies renouvelables (APER). Lors de cette réunion, les Maires des 22 communes ont pu présenter leurs différentes zones et en échanger avec les communes qui leur sont limitrophes.

Cette date du 17 janvier 2024 est donc retenue en tant que date du débat communautaire et a été de ce fait transmise pour information à Madame Sabrina KAIMUKO Assistante de la cheffe d'unité Connaissances des Territoires, Chargée du suivi des projets d'Énergies Renouvelables à la Direction Départementale des Territoires de la Sarthe.

Ainsi, tel est l'essentiel des démarches effectuées dans le cadre de la loi APER.

RESSOURCES HUMAINES

15 – Augmentation temps de travail adjointe au responsable de site Enfance Jeunesse

Le responsable du site de Savigné L'Évêque était jusqu'à il y a peu, le seul à ne pas être secondé par un(e) Adjoint(e). Au regard de l'importance du site, un adjoint d'animation à temps non complet (27,5/35) à été nommé dans cette fonction.

Celle-ci nécessite une participation aux missions administratives qui ne sont pas comprises dans le temps de travail de l'intéressée. Ce temps n'étant pas suffisant, il est en conséquence envisagé de porter sa durée de travail à temps complet. Dans cette attente, un volume hebdomadaire de 3 heures complémentaires est octroyé à l'agent mais reste insuffisant.

Un avis favorable a été prononcé par le CST le 09 février 2024. Ce point a également été inscrit, pour information, à l'ordre du jour du Bureau Communautaire du mois du 28 mars 2024.

Le Conseil communautaire,

Vu le rapport présenté par Monsieur André PIGNÉ, Président de la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la proposition d'augmentation du temps de travail de l'adjointe au responsable de Site Enfance jeunesse de 27,5 heures à 35 heures à temps complet.

Adopté à l'unanimité.

AUTRES

16- Décisions prises par le Président

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment, ses articles L. 2122-23 et L. 5211-10

Vu la délibération n° 2020-07-D200 en date du 16 juillet 2020

Le Conseil communautaire est informé des décisions prises par le Président et le Bureau depuis la séance du 14 mars dernier, en vertu de leurs délégations d'attributions.

2024-DP006 : Recrutement d'un adjoint d'animation pour remplacement d'un adjoint d'animation titulaire.

2024-DP007 : Recrutement d'un adjoint d'animation pour remplacement d'un adjoint d'animation titulaire.

2024-DP008 : Recrutement d'un adjoint d'animation pour remplacement d'un agent permanent qui remplace un adjoint d'animation titulaire.

2024-DP009 : Recrutement d'un adjoint d'animation pour remplacement d'un adjoint d'animation titulaire.

Le Conseil communautaire a pris acte des décisions prises par le Président et le Bureau depuis le Conseil du 14 mars 2024.

17- Questions diverses

M. Pigné informe que M. Christophe PINTO a désormais délégation de fonction en matière de Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

M. Pigné précise que suite au dépôt d'un préavis de grève des agents du service animation Enfance Jeunesse pour la période du 15 au 19 avril 2024, une délégation a été reçue par Mme Anne-France Planchon, Mme Céline Mathé et la Direction Générale (DGS et DGA). Les revendications portent sur les taux d'encadrement, la non application stricte du règlement intérieur, le besoin en formation et la lenteur administrative notamment concernant les remboursements de frais de déplacement.

Mme Mathé fait état des propositions qui ont été faites.

M. Pigné informe que la question des quotas sera abordée lors d'une conférence des maires qui sera organisée très prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée,

la séance s'est terminée à 22h15.

Le Secrétaire,

Raymond ESNAULT



Le Président,

André PIGNÉ



